

Foyer Assurances

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	96 550
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	649 655
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	628
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	73 807
Actions - cotées	R0110	73 725
Actions - non cotées	R0120	82
Obligations	R0130	461 264
Obligations d'État	R0140	115 260
Obligations d'entreprise	R0150	337 444
Titres structurés	R0160	8 560
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	101 839
Produits dérivés	R0190	317
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	11 800
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	9 584
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	9 584
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	95 655
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	95 655
Non-vie hors santé	R0290	97 052
Santé similaire à la non-vie	R0300	-1 397
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	12
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	55 665
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	12 438
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 653
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	35 867
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3
Total de l'actif	R0500	972 082
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	507 376
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	505 513
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	464 426
Marge de risque	R0550	41 088
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 862
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 535
Marge de risque	R0590	328
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	268
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	531
Provisions pour retraite	R0760	19 334
Dépôts des réassureurs	R0770	18 487
Passifs d'impôts différés	R0780	63 574
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	13 104
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 514
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16 506
Autres dettes (hors assurance)	R0840	28 839
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	55
Total du passif	R0900	680 588
Excédent d'actif sur passif	R1000	291 493

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0070
	R0010		BE	DE	
		C0080	C0090	C0090	C0140
Primes émises					
Brut - assurance directe	R0110	332 316	21 032	73 563	426 911
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	73 450	312	73 555	147 318
Net	R0200	258 865	20 720	7	279 593
Primes acquises					
Brut - assurance directe	R0210	326 424	19 821	70 442	416 688
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	74 564	312	70 437	145 312
Net	R0300	251 861	19 509	5	271 375
Charge des sinistres					
Brut - assurance directe	R0310	173 654	9 564	0	183 218
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	30 379	0	0	30 379
Net	R0400	143 275	9 564	0	152 839
Variation des autres provisions techniques					
Brut - assurance directe	R0410				
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	99 740	8 603	122	108 466
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				108 466

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance		Pertes pécuniaires diverses
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010													
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050													
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
<i>Provisions pour primes</i>														
Brut - total	R0060	-1 751	0	0	20 821	27 460	412	79 214	5 872	0	0	857	3 075	135 959
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 330	0	0	-3 391	-3 263	242	56 825	-6 248	0	0	34	-116	42 752
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-421	0	0	24 212	30 723	170	22 389	12 120	0	0	823	3 191	93 208
<i>Provisions pour sinistres</i>														
Brut - total	R0160	3 286	0	0	183 565	17 643	3 035	43 783	75 555	0	0	23	3 112	330 001
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-66	0	0	18 666	125	2 262	21 076	10 110	0	0	0	730	52 904
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3 352	0	0	164 899	17 518	772	22 707	65 445	0	0	23	2 382	277 097
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 535	0	0	204 386	45 102	3 447	122 997	81 427	0	0	880	6 187	465 960
Total meilleure estimation - net	R0270	2 931	0	0	189 111	48 240	943	45 096	77 564	0	0	847	5 573	370 305
Marge de risque	R0280	328	0	0	21 150	5 395	105	5 044	8 675	0	0	95	623	41 416
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290													
Meilleure estimation	R0300													
Marge de risque	R0310													
Provisions techniques - Total														
Provisions techniques - Total	R0320	1 862	0	0	225 536	50 498	3 552	128 041	90 102	0	0	975	6 810	507 376
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-1 397	0	0	15 275	-3 138	2 504	77 901	3 863	0	0	34	613	95 655
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	3 259	0	0	210 261	53 636	1 048	50 139	86 239	0	0	942	6 197	411 721

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180	
Précédentes	R0100											3 633	R0100	3 633	3 633
N-9	R0160	62 651	28 243	6 359	18 303	1 771	834	2 159	2 257	430	1 725		R0160	1 725	124 731
N-8	R0170	64 428	24 580	5 168	2 011	1 215	1 070	1 437	635	1 666			R0170	1 666	102 209
N-7	R0180	70 905	30 785	5 322	2 437	983	1 430	1 157	1 305				R0180	1 305	114 323
N-6	R0190	73 766	31 246	6 584	5 600	4 566	1 339	795					R0190	795	123 896
N-5	R0200	80 953	29 048	4 465	2 987	1 666	1 248						R0200	1 248	120 367
N-4	R0210	79 027	35 541	6 676	4 220	2 740							R0210	2 740	128 204
N-3	R0220	89 019	42 210	9 717	3 915								R0220	3 915	144 861
N-2	R0230	87 123	38 026	5 965									R0230	5 965	131 114
N-1	R0240	94 743	37 012										R0240	37 012	131 755
N	R0250	103 487											R0250	103 487	103 487
Total												R0260	163 490	1 669 154	

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100											82 214	R0100	82 214
N-9	R0160										10 145		R0160	9 410
N-8	R0170									13 902			R0170	13 126
N-7	R0180								9 824				R0180	9 431
N-6	R0190							12 273					R0190	11 946
N-5	R0200						15 823						R0200	15 592
N-4	R0210					17 469							R0210	17 403
N-3	R0220				18 078								R0220	18 152
N-2	R0230			27 020									R0230	27 221
N-1	R0240		38 475										R0240	38 899
N	R0250	86 054											R0250	86 607
Total												R0260	330 001	

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	507 376	0	0	889	0
Fonds propres de base	R0020	256 018	0	0	-581	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	256 018	0	0	-581	0
Capital de solvabilité requis	R0090	143 779	0	0	17	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	256 018	0	0	-581	0
Minimum de capital requis	R0110	57 051	0	0	62	0

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	12 540	12 540			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	243 478	243 478			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	256 018	256 018			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	256 018	256 018			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	256 018	256 018			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	256 018	256 018	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	256 018	256 018	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	143 779				
Minimum de capital requis	R0600	57 051				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,78				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,49				

S.23.01.01 - 02**Fonds propres**

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	291 493
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	35 475
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	12 540
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	243 478
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	9 867
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	9 867

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	113 083		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 903		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	17 626		
Risque de souscription en non-vie	R0050	105 068		
Diversification	R0060	-65 347		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	182 333		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	13 979
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-52 533
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	143 779
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	143 779
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	57 051

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 931	4 792
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	189 111	65 235
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	48 240	112 752
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	943	4 637
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	45 096	66 530
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	77 564	19 339
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	847	1 475
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	5 573	4 839
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	57 051
Capital de solvabilité requis	R0310	143 779
Plafond du MCR	R0320	64 701
Plancher du MCR	R0330	35 945
MCR combiné	R0340	57 051
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	57 051